



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 À 19H
CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)
6, IMPASSE DES ÉTOILES

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS - POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 SEPTEMBRE 2026**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2026
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Demande d'intervention urgente relativement aux infrastructures scolaires de la municipalité de Cantley
 - 5.2 Convention collective des pompiers et premiers répondants de Cantley - Poursuite du processus d'arbitrage.
6. **GREFFE**
7. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Fin de la période probatoire et permanence de Mme Mélanie Paquette à titre de responsable de la planification du territoire et du développement durable
 - 7.2 Fin de la période probatoire et permanence de Mme Mélanie Bureau à titre de cheffe de service aux loisirs et à la culture
 - 7.3 Point d'information - Tableaux des embauches et mouvement de main-d'œuvre et mise à jour de l'organigramme
8. **FINANCES**
 - 8.1 Adoption des comptes payés au 2 septembre 2026
 - 8.2 Adoption des comptes à payer au 4 septembre 2026
 - 8.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2026
9. **TRAVAUX PUBLICS**
10. **LOISIRS - CULTURE ET PARCS**
11. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 11.1 Avis de motion - Règlement numéro 773-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 661-25 et ayant pour effet de modifier les normes de construction pour les garages résidentiels
 - 11.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 773-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 661-25 et ayant pour effet de modifier les normes de construction pour les garages résidentiels

- 12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 13. COMMUNICATIONS
- 14. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 14.1 Dépossession et disposition de matériel de désincarcération - Service des incendies et des premiers répondants
 - 14.2 Acquisition de deux (2) camionnettes neuves destinées au Service des incendies et des premiers répondants
- 15. CORRESPONDANCE
- 16. DIVERS
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS - DIVERS
- 18. PAROLE AUX ÉLUS
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Projet de résolution

Point 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

PRÉSENTS:

Mme Nathalie BÉLISLE, mairesse
Mme Meaghan MASSEY, conseillère du district des Monts (# 1)
Mme Frédérique LAURIN, conseillère du district des Prés (# 2)
M. Alexandre KHAN, conseiller du district de la Rive (# 3)
M. Jean-Baptiste MICHON, conseiller du district des Parcs (# 4)
M. Matthieu HACK, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Isabelle ST-LOUIS, conseillère du district des Lacs (# 6)

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier
M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets et DGA

ABSENCE MOTIVÉE:

La réunion débute à «19H».

Projet de résolution

Point 2.

PÉRIODE DE QUESTIONS - POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- Présentation de Mme Morgan Meredith - Fondation de santé des Collines

Projet de résolution

Point 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 SEPTEMBRE 2026

IL EST

Proposé par la conseillère Isabelle St-Louis

Appuyé par le conseiller Matthieu Hack

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

Projet de résolution

Point 4.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2026

IL EST

Proposé par la conseillère Meaghan Massey

Appuyé par le conseiller Matthieu Hack

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2026 soit adopté tel que présenté.

Projet de résolution

Point 5.1

DEMANDE D'INTERVENTION URGENTE RELATIVEMENT AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité de Cantley connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les besoins d'espace ne sont pris en compte par le Centre de services scolaire des Draveurs qu'une fois les nouvelles résidences construites;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) écoles primaires de Cantley atteignent leur capacité maximale d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux élèves doivent, chaque année, changer d'école en raison du manque de place;

CONSIDÉRANT QUE des élèves d'une même famille se retrouvent séparés dans différentes écoles en raison du manque de place;

CONSIDÉRANT QUE le découpage des secteurs scolaires ne correspond pas toujours aux limites territoriales de la municipalité de Cantley et qu'une partie de son territoire est rattachée à des secteurs desservis par la Ville de Gatineau, de sorte que plusieurs élèves résidant à Cantley sont tenus de fréquenter des établissements scolaires situés à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les élèves résidant à Cantley doivent fréquenter une école secondaire située à l'extérieur de leur municipalité et qu'aucune école secondaire n'est présente sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasionne des impacts importants pour les enfants et les familles, notamment en matière de temps de transport, de qualité de vie, de sécurité et de sentiment d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley juge essentiel que les enfants puissent fréquenter une école située dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'un des domaines généraux de formation dans notre programme éducatif au Québec est « Vivre-ensemble et citoyenneté », il est important que les élèves soient pleinement au cœur des enjeux de leur communauté pour développer leur citoyenneté et participer à sa vie démocratique;

CONSIDÉRANT QUE la croissance démographique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais nécessite des investissements adéquats en infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Draveurs a adopté sa « Planification des besoins d'ajout d'espace 2027-2037 » et que celle-ci ne propose aucune solution pour remédier au manque de capacité dans les écoles de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la capacité d'accueil des infrastructures scolaires à Cantley perdurent depuis plus de trente (30) ans et que, malgré les demandes répétées et les mises en garde formulées par les parents, le personnel scolaire, la Municipalité et les membres de la communauté, le Centre de services scolaire des Draveurs n'a pas apporté de réponse durable permettant de répondre adéquatement aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rencontré la direction générale du Centre de services scolaire des Draveurs afin de discuter de son analyse des besoins en infrastructures scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Khan

Appuyé par le conseiller Jean-Baptiste Michon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande au Centre de services scolaire des Draveurs ainsi qu'au ministère de l'Éducation du Québec de :

1. reconnaître officiellement le manque de place dans les écoles de Cantley et les impacts qu'il engendre sur les élèves, les familles et la communauté.
2. mettre fin à la culture de censure qui limite actuellement la prise de parole des directions d'école et du personnel enseignant, notamment en :

- rétablissant le droit des directions d'école de communiquer directement avec les élus municipaux, les partenaires du milieu, les médias et le public, plutôt que de réserver cette responsabilité exclusivement à la direction générale du Centre de services scolaire des Draveurs;
 - favorisant une culture de transparence, de dialogue et de collaboration au sein du réseau scolaire;
 - révisant les règles encadrant la prise de parole du personnel scolaire afin de permettre aux membres du personnel enseignant et aux directions d'exprimer, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, les besoins des élèves, les réalités vécues dans les écoles et les enjeux touchant leur milieu;
 - modernisant le code de déontologie du personnel enseignant afin de garantir la liberté d'expression professionnelle concernant les conditions d'apprentissage des élèves et les enjeux liés à leur bien-être, sans crainte de représailles de la part de l'employeur.
3. renforcer l'intégration de la planification scolaire et de l'aménagement du territoire municipal afin de répondre adéquatement aux besoins des familles de Cantley, notamment en :
- rétablissant une véritable collaboration entre le Centre de services scolaire et la Municipalité de Cantley pour planifier le développement du territoire en fonction des besoins scolaires actuels et futurs;
 - rencontrant rapidement les représentantes et représentants de la Municipalité de Cantley afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions concrètes aux enjeux de capacité d'accueil et de desserte scolaire;
 - procédant, en collaboration avec la Municipalité, à une révision complète de la planification scolaire du territoire, incluant la sectorisation, l'évaluation des besoins en infrastructures et la planification des investissements nécessaires;
 - réalisant un redécoupage territorial cohérent qui respecte davantage les limites municipales, la proximité entre les résidences et les écoles ainsi que le choix des familles de vivre en milieu rural;
 - actualisant l'analyse des besoins en infrastructures scolaires en fonction de la nouvelle sectorisation, de la croissance démographique anticipée et de l'évolution des groupes d'âge;
 - orientant les investissements scolaires en fonction des besoins réels du milieu, des perspectives démographiques à long terme et de la répartition des groupes d'âge.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministre de l'Éducation du Québec;
- au Centre de services scolaire des Draveurs;
- à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- aux municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Point 5.2

CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS DE CANTLEY - POURSUITE DU PROCESSUS D'ARBITRAGE.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la Municipalité et l'Association des pompiers et premiers répondants de Cantley est échue depuis le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et l'Association des pompiers et premiers répondants de Cantley sont en négociation depuis le 30 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le processus de médiation ayant débuté n'a pas permis à la Municipalité et à l'Association des pompiers et premiers répondants de Cantley de convenir de conditions de travail;

CONSIDÉRANT la reprise des discussions intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit de prendre en considération plusieurs facteurs dans l'établissement des conditions de travail et de la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie, de manière à ne pas alourdir de façon excessive le fardeau fiscal des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait face à des défis importants en matière financière et doit répondre à plusieurs priorités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit aussi de tenir compte de l'équité dans l'établissement des conditions de travail des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut faire droit à l'ensemble des demandes syndicales;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, poursuivra par l'entremise de la firme Cain Lamarre, le processus d'arbitrage de différends ainsi que tout autre recours pouvant découler des négociations de la convention collective.

QUE le conseil autorise M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, à poser toutes les actions requises afin de réaliser ce mandat.

Projet de résolution

Point 7.1

FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MME MÉLANIE PAQUETTE À TITRE DE RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2026-MC-088 adopté le 17 mars 2026, le conseil entérinait la nomination de Mme Mélanie Paquette à titre de responsable de la planification du territoire et du développement durable;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise et les efforts déployés par Mme Mélanie Paquette dans l'atteinte de ses objectifs depuis son entrée en fonction le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Paquette satisfait aux exigences professionnelles fixées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Baptiste Michon

Appuyé par la conseillère Meaghan Massey

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, confirme la fin de la période probatoire et permanence de Mme Mélanie Paquette à titre de responsable de la planification du territoire et du développement durable, et ce, en date du 15 septembre 2026

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Aménagement, urbanisme et zonage »

Point 7.2

FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MME MÉLANIE BUREAU À TITRE DE CHEFFE DE SERVICE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2026-MC-087 adopté le 17 mars 2026, le conseil entérinait la nomination de Mme Mélanie Bureau à titre de cheffe de service aux loisirs et à la culture;

CONSIDÉRANT l'expérience acquise et les efforts déployés par Mme Mélanie Bureau dans l'atteinte de ses objectifs depuis son entrée en fonction le 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Bureau satisfait aux exigences professionnelles fixées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Frédérique Laurin

Appuyé par la conseillère Isabelle St-Louis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, confirme la fin de la période probatoire et permanence de Mme Mélanie Bureau à titre de cheffe de service aux loisirs et à la culture, et ce, en date du 15 septembre 2026;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Loisirs ».

Point 7.3

**POINTS D'INFORMATION - TABLEAUX DES EMBAUCHES ET MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE
ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME**

- 1. Tableaux des embauches et mouvement de main-d'oeuvre PP17, PP18 et PP19
- 2. Mise à jour de l'organigramme au 15 septembre 2026

Projet de résolution

Tableau des embauches et mouvement de main-d'œuvre													
Service - Nom de l'employé	Numéro d'employé	Date Entrée en fonction	Date effective	Nom et titre du supérieur immédiat	Titre du poste	Numéro du concours	Groupe d'employés	Motif du mouvement de main-d'œuvre	Nom de l'ancien titulaire du poste et numéro d'employé	Vérification des antécédents judiciaires	Période probatoire à faire PP17 (2026-08-01) Cols blancs - 910 h Cols bleus - 1040 h Pompiers - 200 h d'interventions	Date Dépôt au comité général OU conseil	Autres
ADMINISTRATION GÉNÉRALE													
Della Adel	# 1817	2026-06-15	2026-06-15	Stéphane Parent Directeur général	Adjoint administratif	C20260404	Cadres	Permanent	Louise Meunier	2026-06-15	665.00	2026-07-07	
Meunier Louise	# 86	2003-09-02	2026-07-30	Stéphane Parent Directeur général	Adjointe direction générale et mairie		Cadres	Permanent				2026-09-15	Départ retraite
Théorêt Marc	# 1709	2023-01-03	2026-04-15	Stéphane Parent Directeur général	Responsable de la prévention et inspections	2026-MC-115	Cadres	Permanent	N/A	2025-04-08	350.00	2026-04-14	Création de poste
FINANCES													
COMMUNICATION													
URBANISME													
Boily Simon	# 1813	2026-05-25	2026-05-25	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Inspecteur en bâtiment	C20260402	Cols blancs	Permanent	Julie Deschambeault	2026-05-08	595.00	2026-07-07	
Deschambeault Julie	# 1777	2024-11-18	2026-03-16	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Technicienne au développement durable et au lotissement	C20260104	Cols blancs	Permanent	Nouveau poste	2024-10-29	218.50		Nouveau poste
Létourneau Richard	# 1780	2025-04-14	2026-07-08	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Inspecteur en bâtiment	2026-MC-203	Cols blancs	Permanent	Maxime Charbonneau	2025-04-16	788.00	2026-07-07	Nouvelle fonction
Paquette Mélanie	# 1811	2026-04-07	2026-04-07	Mélissa St-Amour Pagette Directrice du SUE	Responsable de la planification du territoire et développement durable	C20260103	Cols blancs	Permanent	Alexandra O'Brien-Lafontaine	2026-03-02	321.50	2026-03-17	
RESSOURCES HUMAINES													
LOISIRS - CULTURE													
Brassard Maxim	#1573	2019-06-26	2026-07-06	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260606	Cols blancs	Partiel	Thais Karsidag	2019-05-02	907.00	2026-09-15	Nouvelle fonction
Bureau Mélanie	# 1812	2026-04-20	2026-04-20	Stéphane Parent Directeur général	Cheffe de service loisirs et culture	C20260105	Cadres	Permanent	Guy Bruneau	2026-03-16	375.00	2026-03-17	
Doré Jamie-William	# 1785	2025-04-28	2025-04-28	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Appariteur (liste de rappel)	C202503005	Cols blancs	Temporaire		2025-04-02	894.75		
Langevin Kim	# 1816	2026-06-02	2026-06-02	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Appariteur (liste de rappel)	C202503005	Cols blancs	Temporaire		2026-06-02	1027.25	2026-07-07	
Raymond Loic	# 1740	2024-01-22	2026-02-11	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis aux loisirs	C20260101	Cols blancs	Permanent	Maxime Bélanger	2023-10-18	94.00	2026-03-17	Fin de probation
Simmonds Terry	# 1558	2019-06-03	2026-06-09	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260601	Cols blancs	Partiel	Liette Cormier	X	869.00	2026-07-07	Nouvelle fonction
Vandal Natalya	# 1768	2024-06-08	2026-02-16	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Préposée à la programmation des loisirs	C20260201	Cols blancs	Permanent	Loic Raymond	2024-09-11	70.00	2026-03-17	Fin de probation
INCENDIE													
Chatelain-Lafamme Manuel	# 1758	2024-05-06	2026-07-24	Laurent Heinrich Directeur incendie	Lieutenant		Pompiers				200.00	2026-09-15	Nouvelle fonction
Heinrich Laurent	# 1642	2026-05-13	2026-07-07	Stéphane Parent Directeur général	Directeur du service des incendies et premiers répondants	2026-MC-204	Cadres	Permanent	Richard Létourneau	2026-05-28	561.00	2026-07-07	Poste de directeur
Raymond Jonathan	# 1809	2026-02-11	2026-02-11	Laurent Heinrich Directeur incendie	Chef aux opérations	2026-MC-144	Cadres	Temporaire	Léveillée Jonathan	2026-02-12	465.50	2026-03-17	
TRAVAUX PUBLICS													

Date

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier
MISE À JOUR - CONSEIL

Tableau des embauches et mouvement de main-d'œuvre													
Service - Nom de l'employé	Numéro d'employé	Date Entrée en fonction	Date effective	Nom et titre du supérieur immédiat	Titre du poste	Numéro du concours	Groupe d'employés	Motif du mouvement de main-d'œuvre	Nom de l'ancien titulaire du poste et numéro d'employé	Vérification des antécédents judiciaires	Période probatoire à faire PP18 (2026-08-15) Cols blancs - 910 h Cols bleus - 1040 h Pompiers - 200 h d'interventions	Date Dépôt au comité général OU conseil	Autres
ADMINISTRATION GÉNÉRALE													
Della Adel	# 1817	2026-06-15	2026-06-15	Stéphane Parent Directeur général	Adjoint administratif	C20260404	Cadres	Permanent	Louise Meunier	2026-06-10	595.00	2026-07-07	
Théorét Marc	# 1709	2023-01-03	2026-04-15	Stéphane Parent Directeur général	Responsable de la prévention et inspections	2026-MC-115	Cadres	Permanent	N/A	2025-01-01	280.00	2026-04-14	Création de poste
FINANCES													
COMMUNICATION													
URBANISME													
Boily Simon	# 1813	2026-05-25	2026-05-25	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Inspecteur en bâtiment	C20260402	Cols blancs	Permanent	Julie Deschambault	2026-05-08	525.00	2026-07-07	
Deschambeault Julie	# 1777	2024-11-18	2026-03-16	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Technicienne au développement durable et au lotissement	C20260104	Cols blancs	Permanent	Nouveau poste	2024-10-29	148.50		Nouveau poste
Létourneau Richard	# 1780	2025-04-14	2026-07-08	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Inspecteur en bâtiment	2026-MC-203	Cols blanc	Permanent	Maxime Charbonneau	2025-04-16	726.00	2026-07-07	Nouvelle fonction
Paquette Mélanie	# 1811	2026-04-07	2026-04-07	Mélissa St-Amour Pagette Directrice du SJE	Responsable de la planification du territoire et développement durable	C20260103	Cadres	Permanent	Alexandra O'Brien-Lafontaine	2026-03-02	251.50	2026-03-17	
RESSOURCES HUMAINES													
LOISIRS - CULTURE													
Brin Meghann	# 1769	2024-07-03	2026-08-05	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260605	Cols blancs	Permanent	Charlotte Fallon			2026-09-15	Poste temps complet
Brassard Maxim	#1573	2019-06-26	2026-07-06	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260605	Cols blancs	Partiel	Thais Karsidag	2019-05-02	900.00	2026-08-27	Nouvelle fonction
Bureau Mélanie	# 1812	2026-04-20	2026-04-20	Stéphane Parent Directeur général	Cheffe de service loisirs et culture	C20260104	Cadres	Permanent	Guy Bruneau	2026-03-16	305.00	2026-03-17	
Doré Jamie-William	# 1785	2025-04-28	2025-04-28	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Appariteur (liste de rappel)	C202503005	Cols blancs	Temporaire		2025-04-02	891.75		
Langevin Kim	# 1816	2026-06-02	2026-06-02	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Appariteur (liste de rappel)	C202503005	Cols blancs	Temporaire		2026-06-02	1027.25	2026-07-07	
Simmonds Terry	# 1558	2019-06-03	2026-06-09	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260601	Cols blancs	Partiel	Liette Cormier	X	866.00	2026-07-07	Nouvelle fonction
INCENDIE													
Chatelain-Lafamme Manuel	# 1758	2024-05-06	2026-07-24	Laurent Heinrich Directeur incendie	Lieutenant		Pompiers				200.00	2026-08-27	Nouvelle fonction
Heinrich Laurent	# 1642	2026-05-13	2026-07-07	Stéphane Parent Directeur général	Directeur du Service des incendies et premiers répondants	2026-MC-204	Cadres	Permanent	Richard Létourneau	2026-05-28	481.00	2026-07-07	Poste de directeur
Raymond Jonathan	# 1809	2026-02-11	2026-02-11	Laurent Heinrich Directeur incendie	Chef des opérations	2026-MC-144	Cadres	Temporaire	Léveillé Jonathan	2026-02-12	414.50	2026-03-17	
TRAVAUX PUBLICS													

Date

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

MISE À JOUR - CONSEIL

Tableau des embauches et mouvement de main-d'œuvre													
Service - Nom de l'employé	Numéro d'employé	Date Entrée en fonction	Date effective	Nom et titre du supérieur immédiat	Titre du poste	Numéro du concours	Groupe d'employés	Motif du mouvement de main-d'œuvre	Nom de l'ancien titulaire du poste et numéro d'employé	Vérification des antécédents judiciaires	Période probatoire à faire PP19 (2026-08-29) Cols blancs - 910 h Cols bleus - 1040 h Pompiers - 200 h d'interventions	Date Dépôt au comité général OU conseil	Autres
ADMINISTRATION GÉNÉRALE													
Della Adel	# 1817	2026-06-15	2026-06-15	Stéphane Parent Directeur général	Adjoint administratif	C20260404	Cadres	Permanent	Louise Meunier	2026-06-14-08	525.00	2026-07-07	
Théorét Marc	# 1709	2023-01-03	2026-04-15	Stéphane Parent Directeur général	Responsable de la prévention et inspections	2026-MC-115	Cadres	Permanent	N/A		210.00	2026-04-14	Création de poste
FINANCES													
COMMUNICATION													
Létourneau Mia	# 1815	2026-05-11	2026-08-21	Johanne Albert-Cardinal Responsable des communications	Stagiaire en communication	N/A	Cols blancs	Stagiaire				2026-09-15	Fin de stage
URBANISME													
Boily Simon	# 1813	2026-05-25	2026-05-25	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Inspecteur en bâtiment	C20260402	Cols blancs	Permanent	Julie Deschamps	2026-05-08	458.75	2026-07-07	
Deschambeault Julie	# 1777	2024-11-18	2026-03-16	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Technicienne au développement durable et au lotissement	C20260104	Cols blancs	Permanent	Nouveau poste	2024-10-29	113.50		Nouveau poste
Létourneau Richard	# 1780	2025-04-14	2026-07-08	Mélanie Paquette Responsable - Planification et développement	Inspecteur en bâtiment	2026-MC-203	Cols blanc	Permanent	Maxime Charbonneau	2025-04-16	660.00	2026-07-07	Nouvelle fonction
Paquette Mélanie	# 1811	2026-04-07	2026-04-07	Mélissa St-Amour Paquette Directrice du SUE	Responsable de la planification du territoire et développement durable	C20260103	Cadres	Permanent	Alexandra O'Brien-Lafontaine	2026-03-02	181.50	2026-03-17	
RESSOURCES HUMAINES													
Fortin Pierre-Luc	# 1818	2026-08-17	2026-08-17	Stéphane Parent Directeur général	Conseiller aux ressources humaines	C20260603 2026-MC-202	Cols blancs	Permanent	Nouveau poste	2026-07-08	840.00	2026-09-15	Nouveau poste
LOISIRS - CULTURE													
Brin Meghann	# 1769	2024-07-03	2026-08-05	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260601	Cols blancs	Permanent	Charlotte Fallon				Poste temps complet
Brassard Maxim	#1573	2019-06-26	2026-07-06	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260600	Cols blancs	Partiel	Thais Karsidag	2019-05-02	900.00	2026-08-27	Nouvelle fonction
Bureau Mélanie	# 1812	2026-04-20	2026-04-20	Stéphane Parent Directeur général	Cheffe de service loisirs et culture	C20260105	Cadres	Permanent	Guy Bruneau	2026-03-16	235.00	2026-03-17	
Doré Jamie-William	# 1785	2025-04-28	2025-04-28	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Appariteur (liste de rappel)	C202503005	Cols blancs	Temporaire		2025-04-02	891.75		
Fallon Charlotte	# 1691	2022-06-19	2026-08-24	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C202607001	Cols blancs	Permanent				2026-09-15	Fin d'emploi
Langevin Kim	# 1816	2026-06-02	2026-06-02	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Appariteur (liste de rappel)	C202503005	Cols blancs	Temporaire		2026-06-02	1027.25	2026-07-07	
Simmonds Terry	# 1558	2019-06-03	2026-06-09	Mélanie Bureau Cheffe de service loisirs et culture	Commis espace culturel	C20260601	Cols blancs	Partiel	Liette Cormier	X	866.00	2026-07-07	Nouvelle fonction
INCENDIE													
Chatelain-Lafamme Manuel	# 1758	2024-05-06	2026-07-24	Laurent Heinrich Directeur incendie	Lieutenant		Pompiers				200.00	2026-08-27	Nouvelle fonction
Heinrich Laurent	# 1642	2026-05-13	2026-07-07	Stéphane Parent Directeur général	Directeur du Service des incendies et des sapeurs-pompiers répondeants	2026-MC-204	Cadres	Permanent	Richard Létourneau	2026-05-28	401.00	2026-07-07	Poste de directeur
Raymond Jonathan	# 1809	2026-02-11	2026-02-11	Laurent Heinrich Directeur incendie	Chef aux sapeurs-pompiers	2026-MC-144	Cadres	Temporaire	Léveillé Jonathan	2026-02-12	354.50	2026-03-17	
TRAVAUX PUBLICS													

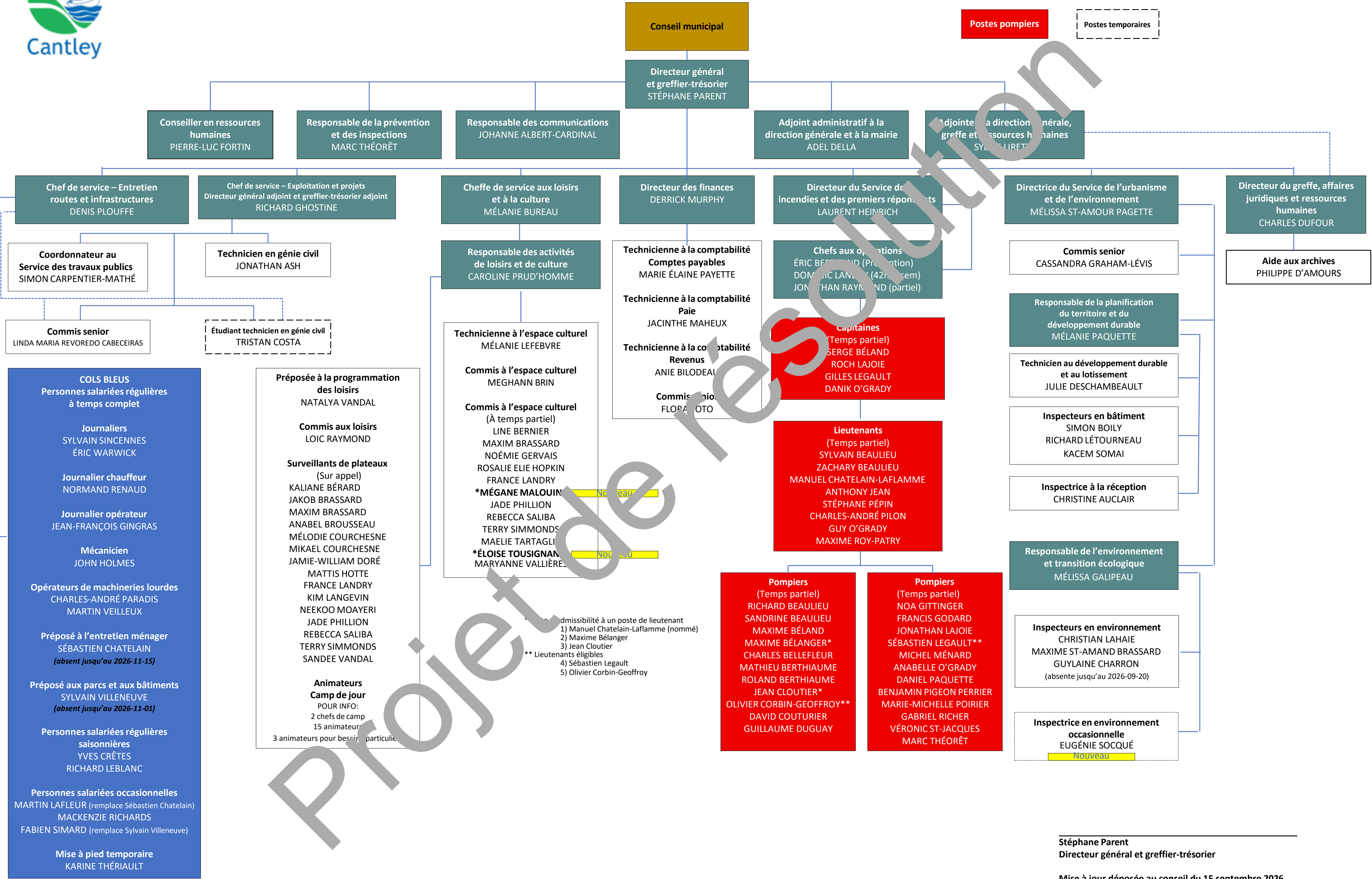
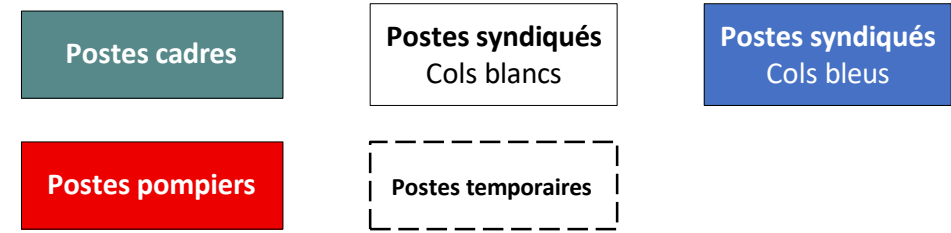
Date

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

MISE À JOUR - CONSEIL



ORGANIGRAMME MUNICIPAL 2026



Point 8.1

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 2 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 2 septembre 2026, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Isabelle St-Louis

Appuyé par la conseillère Meaghan Massey

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes payés au 2 septembre 2026 se répartissant comme suit : un montant de 233 602,55 \$ pour le paiement des salaires et les déductions à la source, un montant de 889 804,46 \$ pour les dépenses générales, pour un grand total de 1 123 407,01 \$.

Projet de résolution

Point 8.2

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 4 septembre 2026, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d'usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Frédérique Laurin

Appuyé par la conseillère Isabelle St-Louis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 4 septembre 2026 pour un montant de 49 020,76 \$.

Projet de résolution

Point 8.3

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, selon les modalités de l'article 1022 du Code municipal du Québec, de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles dont le compte est en arrérages;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2026-MC-232 adoptée le 27 août 2026, le conseil autorisait la vente de certains immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 3 décembre 2026 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 27 août 2026, de nouveaux items se sont ajoutés et d'autres furent retirés de la liste adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, entame les procédures requises et donne instruction à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de vendre, lors de sa séance de vente pour défaut de paiement de taxes du 3 décembre 2026, les immeubles de la Municipalité de Cantley dont les arrérages de taxes remontent à ou avant 2024;

QUE d'ici le 3 décembre 2026, les propriétés ayant fait l'objet de paiements couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste;

QUE la liste mise à jour et présentée en annexe des immeubles dont le compte est en arrérage depuis ou avant 2024 fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil mandate, s'il y a lieu, une firme de notaires pour effectuer les recherches nécessaires au bureau de la publicité des droits à cet effet;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 « Services juridiques - Greffe ».

Liste vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2026 prévue pour le mardi matin

Projet de résolution

Projet de résolution

Projet de résolution

Point 11.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 773-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25 ET AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LES NORMES DE CONSTRUCTION POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS

Proposé par le conseiller Jean-Baptiste Michon

_____, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement numéro 773-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 661-25 et ayant pour effet de modifier les normes de construction pour les garages résidentiels.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement de zonage numéro 661-25, le 23 juin 2025, certaines modifications et/ou corrections se sont avérées nécessaires. En effet, sans s'y limiter, le nombre de demandes de dérogation mineure reçues en lien avec les garages a mis en évidence le besoin d'ajuster la réglementation afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de la Municipalité de Cantley.

C'est pourquoi le premier projet de règlement est déposé dans la présente séance du conseil, dans le but d'effectuer les modifications, corrections et de réduire le nombre de demandes de dérogation mineure et d'harmoniser la réglementation avec les réalités communales de vie de Cantley.

Point 11.2

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 773-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 661-25 ET AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LES NORMES DE CONSTRUCTION POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 661-25 prévoit des normes applicables à l'implantation et aux caractéristiques des garages résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite revoir certaines de ces normes afin de mieux les adapter aux besoins actuels des propriétés résidentielles et aux caractéristiques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'ajuster notamment les normes relatives à la superficie et à la hauteur des garages résidentiels ainsi qu'au nombre et à la hauteur des portes de garage autorisées;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées visent à assurer un encadrement cohérent des garages résidentiels tout en maintenant leur caractère accessoire par rapport à l'usage et au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de dérogations mineures octroyées a mis en évidence le besoin d'ajuster la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 2026-MC-XXX du règlement numéro 773-26 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Baptiste Michon

Appuyé par la conseillère Frédérique Laroche

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 773-26 Règlement numéro 773-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 661-25 et ayant pour effet de modifier les normes de construction pour les garages résidentiels.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 773-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 661-25 ET AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LES NORMES DE CONSTRUCTION
POUR LES GARAGES RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 661-25 prévoit des normes applicables à l'implantation et aux caractéristiques des garages résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite revoir certaines de ces normes afin de mieux les adapter aux besoins actuels des propriétés résidentielles et aux caractéristiques du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'ajuster notamment les normes relatives à la superficie et à la hauteur des garages résidentiels ainsi qu'au nombre et à la hauteur des portes de garage autorisées;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées visent à assurer un encadrement cohérent des garages résidentiels tout en maintenant leur caractère accessoire par rapport à l'usage et au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de dérogations mineures octroyées a mis en évidence le besoin d'ajuster la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 2026-MC \XX du règlement numéro 773-26 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 661-25, lequel vise les normes de construction et d'implantation des garages détachés et abris d'auto détachés, est modifié dans son ensemble et remplacé par le texte qui suit :

Garages détachés et abris d'auto détachés

Les garages détachés et les abris d'auto détachés sont autorisés à titre de bâtiment accessoire, et ce, aux conditions suivantes :

Tableau 38 - Normes applicables pour les garages et les abris d'auto détachés

Sujets		Normes
Localisation dans la cour	Cour avant	(1)
	Cour avant secondaire	Oui
	Cour arrière	Oui
	Cours latérales	Oui
Marge de recul	Marge de recul avant et avant secondaire	Identique à celle du bâtiment principal

	Marge de recul arrière	6 mètres
	Marges de recul latérales	6 mètres

Sujets		Normes
Distance minimale	Avec un bâtiment principal	2 mètres
	Avec un bâtiment ou une construction accessoire	1,5 mètre (2 et 3)
Superficie maximale	Pour un garage détaché ou un abri d'auto détaché situé en cour avant	75 m ²
Superficie maximale	Pour un terrain de moins de 10 000m ²	100 m ²
	Pour un terrain de plus de 10 000m ²	130 m ²
Nombre maximal par lot		1 de chaque type
Hauteur maximale		100% de la hauteur du bâtiment principal, sans jamais excéder 8.3 m.
Largeur maximale		100% de la largeur de la façade du bâtiment principal

Dispositions particulières :
(1) Un garage détaché ou un abri d'auto détaché est autorisé en cour avant à la condition qu'il respecte l'article 7.1.2 du présent chapitre ; (2) Cette distance ne s'applique pas pour : a) Un abri d'auto permanent détaché annexé à un garage détaché ou à une remise ; b) Un garage détaché annexé à un abri de bois de chauffage ; c) Un garage détaché annexé à une pergola ou un pavillon de jardin ; d) Un poulailler et son enclos annexé à un garage détaché (3) Cette distance ne s'applique pas pour une unité d'habitation accessoire détachée, juxtaposée au-dessus d'un bâtiment accessoire existant ou projeté.
Normes supplémentaires :
1. La hauteur maximale de toute porte de garage est de 3.05 mètres, toutefois, une seule porte de garage de 3.66 mètres est autorisée par façade ; 2. Un abri d'auto détaché au bâtiment principal doit comporter minimalement un (1) plan vertical ouvert devant l'accès, et deux (2) plans verticaux comportant minimalement 50 % d'ouvertures ; 3. Un abri d'auto peut être transformé en garage à la condition que les normes de la présente section, relatives aux garages, soient respectées ; 4. Tout mur d'un garage donnant face à la rue doit être muni d'une porte ou d'une fenêtre, à moins d'être situé à plus de 60 m de la limite de lot face à la rue;

ARTICLE 3

L'article 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 661-25, lequel vise les normes de construction et d'implantation des garages attenants ou intégrés et abris d'auto attenants, est modifié dans son ensemble et remplacé par le texte qui suit :

Garages attenants ou intégrés et abris d'auto attenants

Les garages et les abris d’auto attenants ou intégrés sont autorisés à titre de bâtiment accessoire, et ce, aux conditions suivantes :

Tableau 39 - Normes applicables pour les garages et les abris d’auto attenants ou intégrés

Sujets		Normes
Localisation dans la cour	Cour avant	S.O.
	Cour avant secondaire	
	Cour arrière	
	Cours latérales	

Marge de recul	Marge de recul avant et avant secondaire	Identique à celle du bâtiment principal (1)
	Marge de recul arrière	Identique à la marge de recul prescrite à la grille de spécifications applicable au bâtiment principal
	Marges de recul latérales	Identique à la marge de recul prescrite à la grille de spécifications applicable au bâtiment principal
Superficie maximale (m²)		50% de la superficie de plantation du bâtiment principal sans jamais excéder 100 m² (2)
Nombre maximal par lot		1 de chaque type
Hauteur maximale (m)		Ne peut pas excéder la hauteur du bâtiment principal
Dispositions particulières :		
(1) Cette distance ne s’applique pas pour : a) Un abri d’auto annexé à un garage attenant ; b) Un abri à bois de chauffage annexé à un garage attenant. (2) Aucune superficie maximale n’est prescrite pour un stationnement partagé souterrain pour un bâtiment principal desservant un usage de type « H4 » Habitation multifamiliale, « H5 » Habitation collective ou un bâtiment mixte.		
Normes supplémentaires :		
1. Lorsque un garage est attenant au bâtiment principal, celui-ci fait partie intégrante du bâtiment principal ; 2. La hauteur maximale de toute porte de garage est de 3.05 mètres, toutefois, une seule porte de garage de 3.66 mètres est autorisée par façade ; 3. La largeur maximale autorisée d’un garage attenant ou intégré doit correspondre à la largeur totale de la partie habitable du bâtiment principal ; 4. Un ou plusieurs des murs du garage ou de l’abri attenant doivent faire corps avec le bâtiment principal sur une longueur minimale de 3 mètres d’un des murs du bâtiment accessoire, mesurée horizontalement ; 5. Un abri d’auto attenant au bâtiment principal doit respecter les dimensions suivantes : a) La largeur maximale autorisée est fixée à six (6) mètres ; b) La profondeur maximale autorisée ne doit pas excéder la profondeur du bâtiment principal. 6. Un abri d’auto attenant au bâtiment principal doit comporter minimalement deux (2)		

plans verticaux ouverts ;

7. Un garage attenant peut être converti en pièce habitable, la pièce doit communiquer avec le reste du logement par l'intérieur ;
8. Un abri d'auto peut être transformé en garage à la condition que les normes de la présente section, relatives aux garages, soient respectées ;
9. Tout mur d'un garage donnant face à la rue doit être muni d'une porte ou d'une fenêtre.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Bélisle
Mairesse

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Projet de résolution

Projet de résolution

Projet de résolution

Point 14.1

DÉPOSSESSION ET DISPOSITION DE MATÉRIEL DE DÉSINCARCÉRATION - SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le matériel de désincarcération ne peut plus être mis aux normes actuelles;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements dépassent la durée de vie utile recommandée selon les normes de sécurité en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le matériel de désincarcération date de l'année 1990;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Laurent Heinrich, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, de retirer ces équipements de l'inventaire et d'en disposer;

CONSIDÉRANT QUE la disposition de ce matériel pourrait permettre à la Municipalité de récupérer une valeur résiduelle et contribuer au financement de futurs achats;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Frédérique Laurin

Appuyé par le conseiller Matthieu Hack

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la dépossession et le retrait de l'inventaire des équipements suivants :

- Un écarteur hydraulique de désincarcération;
- Un ciseau hydraulique de désincarcération;
- Un vérin hydraulique de désincarcération;
- Une unité hydraulique pour les outils de désincarcération;
- Un système de boîtier multiconnexion pour les tuyaux hydrauliques des outils de désincarcération;
- Un lot de tuyaux hydrauliques pour les outils de désincarcération.

QUE la Municipalité de Cantley soit autorisée à disposer de ces équipements, notamment par vente de gré à gré, consignation ou échange, ou par voie de don à un organisme venant en aide aux services d'incendie de pays en développement, ainsi qu'aux partenaires du Service d'incendie de la Municipalité de Cantley, selon les modalités jugées appropriées.

QUE les sommes recueillies soient versées aux revenus de la Municipalité et puissent être affectées au remplacement des équipements du Service des incendies et des premiers répondants.

Point 14.2

ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONNETTES NEUVES DESTINÉES AU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition de deux (2) camionnettes destinées au Service des incendies et des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17.1 de notre Règlement numéro 562-18 relativement à la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley permet l'octroi de gré à gré pour l'achat de véhicules pour un montant sous le seuil fixé par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission du concessionnaire Garage P. Venne inc. pour l'achat de deux (2) camionnettes aux montants suivants :

Camionnettes	Prix (taxes en sus)
2024 - Ford F-150 - Police Responder XL Cabin - Modèle W1P 150A - Inventaire 24579 - Neuf	60 000 \$
2024 - Ford F-150 - Police Responder XL Cabin - Modèle W1P 150A - Inventaire 24581 - Neuf	60 000 \$
TOTAL	120 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par le concessionnaire Garage P. Venne inc. est de 120 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Laurent Heinrich, Directeur du Service des incendies et des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par _____

Appuyé par _____

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil sur recommandation de de M. Laurent Heinrich, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, autorise l'acquisition de deux (2) camionnettes destinées au Service des incendies et des premiers répondants, chez le concessionnaire Garage P. Venne inc. pour la somme total de 120 000 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même un règlement d'emprunt à être autorisé ultérieurement.

Point 15.

CORRESPONDANCE

Projet de résolution

Projet de résolution

Point 17.

PÉRIODE DE QUESTIONS - DIVERS

Projet de résolution

Point 18.

PAROLE AUX ÉLUS

NIL

Projet de résolution

Point 19.

CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Isabelle St-Louis

Appuyé par la conseillère Meaghan Massey

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance Ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2026 soit et est levée à _____.

Projet de résolution